

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 27/02/2023

Salle du Conseil Municipal – Place Viala – 34660 COURNONTERRAL

Date de convocation : 21/02/2023

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 28

Quorum atteint

Présents (22) :

- William ARS
- Olivier DELMAS
- Marie-Line GIBERT
- Eddy GOMMERET
- Patricia BELKADI
- Norbert ISERN
- Karine TURLAIS
- Yoann AGATI
- Geneviève SOLACROUP
- Anne MACIAS
- Marc OLIVIER
- Emilie BRIGNARD
- Céline DUCOUDRAY
- Flavien MERCADIER
- Patrick MOREAU
- Paul MARTINEZ
- Anne-Marie DELOBEL

- Pascale GRIPON
- Jean-Pierre CAMBON
- Pascal PANTHENE
- Jean-Luc DELAGNES
- Serge PRIVAT

Absents représentés (6) :

- Roseline TERME : pouvoir à Marie-Line GIBERT
- Anne GACHON : pouvoir à Anne-Marie DELOBEL
- Gautier VIDAL : pouvoir à Olivier DELMAS
- Sylvie VALETTE : pouvoir à William ARS
- Julien SAVARD : pouvoir à Jean-Luc DELAGNES
- Marion LIGIER : pouvoir à Jean-Pierre CAMBON

Absents (1) :

- Ariane CHAZERAND-AZOULAY

Auxiliaire : Alexis DARRAS (DGS)

Secrétaire : Anne-Marie Delobel

DELIBERATION D2023-13 – AIDE EN FAVEUR DES POPULATIONS DE TURQUIE ET DE SYRIE – SEISME DU 6 FEVRIER 2023 - FACECO

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'article L.1115-1 du Code général des collectivités territoriales « dans le respect des engagements internationaux de la France, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou soutenir toute action internationale annuelle ou pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire. ».

C'est dans ce cadre qu'il est proposé au Conseil de faire un don financier eu égard à la situation en Turquie et en Syrie suite au séisme du 6 février 2023, via le fonds de concours géré par le centre de crise et de soutien (CDCS) du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères spécialement prévu à cet effet : le Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO).

Monsieur le Maire propose ainsi au Conseil de faire un don de 1 500 euros en soutien aux populations sinistrées de Turquie et de Syrie via le FACECO.

LE CONSEIL :

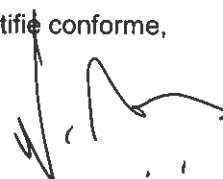
Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

APPROUVE en leur entier les propositions qui lui sont faites.

FAIT ET DELIBERE A COURNONTERRAL, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

William ARS




Envoyé en préfecture le 01/03/2023

Reçu en préfecture le 01/03/2023

Publié le



ID : 034-213400880-20230227-D2023_13-DE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.